APPEL À PROJET

Recherche & Enseignement supérieur - Volet Enseignement supérieur

Publics concernés

Établissement public , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Recherche , Enseignement supérieur

Vous êtes personnel d'un organisme de recherche publique ou d'un établissement d'enseignement supérieur (universités et écoles) présents sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine et vous souhaitez déposer ou compléter une candidature dans le volet Enseignement Supérieur

Échéances

18 octobre 2021 : Ouverture de l'Appel à projets ESR : Mise à disposition des documents de l'Appel à projets
17 novembre 2021 : Ouverture de l'outil de dépôt en ligne des projets (« Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »)
14 janvier 2022 minuit - Clôture de l'Appel à projets ESR : Date limite de dépôt en ligne et de transmission des projets à la Région (date et heure de dépôt informatique faisant foi).

Objectifs

L'objectif de la Région via le « volet Enseignement supérieur » de l'Appel à Projets ESR est de faciliter l'accès et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, ainsi que de favoriser l'amélioration des conditions d'enseignement adaptées et innovantes en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Bénéficiaires

établissements d’enseignement supérieur (universités et écoles) publics
établissements privés sous conditions, implanté en région Nouvelle-Aquitaine.

Un projet peut rassembler un ou plusieurs établissements, localisés sur un ou plusieurs sites universitaires régionaux.

Pour connaître le détail concernant les bénéficiaires, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Montant

L’aide régionale s’élève au maximum à 50% en investissement et au maximum à 80% en fonctionnement ; le montant de référence est l’assiette éligible (somme des dépenses éligibles).
Les dépenses éligibles en investissement et fonctionnement ne pourront être engagées qu’à compter de la clôture de l’Appel à projets.

Les dépenses d’investissement et de fonctionnement retenues pour déterminer le montant de l’assiette éligible (à partir duquel est calculé le montant de la subvention régionale) porteront exclusivement sur les coûts que les bénéficiaires de l’aide régionale seront en mesure de justifier dans leur intégralité.

Pour connaître le détail des modalités de financement, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Critères de sélection

Dans le cadre de cet appel à projet, la Région soutiendra prioritairement les projets innovants ou expérimentaux. Les projets retenus seront donc des projets qui présenteront des objectifs originaux, une méthodologie et/ou des résultats attendus à partir d’indicateurs. Il convient de se projeter au-delà de la période de financement régional du projet et de proposer des perspectives permettant sa pérennisation. Il faut

identifier la capacité de l'établissement porteur à continuer à développer les actions du projet et, le cas échéant, de le déployer à une plus grande échelle.

Les projets doivent s'inscrire dans une, ou plusieurs, des priorités suivantes :

Favoriser la continuité des parcours et la réussite des étudiants
Accompagner les évolutions et innovations en matière de pédagogie
Renforcer les liens avec le monde socio-économique

Pour connaître les critères de sélection nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Le volet « Enseignement supérieur » permet de soutenir des projets innovants ou expérimentaux en participant au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dossiers de candidature

Avant de compléter un dossier de demande de subvention, vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous et qui présente les conditions du soutien régional pour le volet « Enseignement supérieur ».

Vous pourrez ensuite télécharger et remplir le dossier de candidature.

Dépôt en ligne des projets

Les projets doivent être déposés et transmis à la Région entre le 17/11/2021 et le 14/01/2022 (minuit) sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». Le dépôt de projets sera accessible à partir de cette page à compter du 17/11/2021, via le bouton « Créer mon dossier » accessible ci-dessous.

Le plan de financement du projet comprenant les différents dossiers d'aide (investissement, fonctionnement) sera saisi directement en ligne sur l'outil « Mes

démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Vidéo de présentation

Retrouvez la présentation Appel à projets Enseignement supérieur et Recherche 2022 en images en suivant le lien ICI.

Correspondants

Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie

05 55 45 00 58

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption